

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Séance du jeudi 23 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le **vendredi 10 avril 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h11, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 11 + 4 POUVOIRS

Présents (11) : Mesdames ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; BARTHELEMY Violette ;

Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Pouvoirs (4) : Mme Elodie CORBINEAU donne pouvoir à Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence

Mme ROUSSEL Aurélie donne pouvoir à M. AUBIN Olivier

M. GAUTHIER Philippe donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

Mme MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise donne pouvoir à Mme MARTIN Elisabeth

Secrétaire de séance : M. ALBANEL Xavier

DELIBERATION N° 2025-021	VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2026
-------------------------------------	---

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire rappelle qu'aucune augmentation des taux des taxes directes locales n'avait été appliquée en 2025.

Le maire propose au conseil les 3 options suivantes pour 2026 et précise qu'il souhaite privilégier une progression modérée des taux, plutôt qu'une absence d'augmentation afin d'accompagner l'évolution des besoins budgétaires tout en limitant l'impact pour les contribuables :

1^{ère} option : Pas de majoration

2^{ème} option : majoration de **1%** des trois taux pour un montant des recettes supplémentaires de + **3 092 €**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27,64 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 71,25 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans (TH RS) : 20,66 %

3^{ème} option : majoration de **3%** des trois taux pour un montant des recettes supplémentaires de + **9 393 €**

- TFB : 28,19 %

- TFNB : 72,65 %

- TH RS : 21,07 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE :

De modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport 2025 selon la 2^{ème} option avec une majoration de 1% des trois taux pour 2026,

De fixer les taux d'imposition pour 2026 selon les détails suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 71,25 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans (TH RS) : 20,66 %

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND

Le secrétaire de séance,
Xavier ALBANEL





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : **079 LES CLEFS**
 ARRONDISSEMENT : **74 ANNECY**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SERV GEST COMPTABLE RUMILLY**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
 Reçu en préfecture le 29/04/2026
 Publié le *29/04/26*
 ID : 074-217400795-20260423-2026_021_DEL-DE

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	835 966	27,37	96,33	867 300	237 380	27,64	239 722
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	33 303	70,55	160,13	33 300	23 493	71,25	23 726
Taxe d'habitation (TH)	267 121	20,46	56,47	258 700	52 930	20,66	53 447
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					313 803		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 263 800	Taux de référence de TH 2026 20,46	Taux de MTHRS applicable en 2026 60,00	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 255 300	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026 31 341	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) 31 647	348 542

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		27,64		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	316 895	=	71,25		
Taxe d'habitation (TH)	313 803	=	20,66		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			9 786	0	18 810	116 215	144 811

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
348 542		144 811		493 353

A ANNECY

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 CECILE GUYADER-BERBIGIER

Le 23 avril 2026

Pour la Commune

Sébastien Briand
 Maire des Clefs





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 079 LES CLEFS
 ARRONDISSEMENT : 74 ANNECY
 TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE RUMILLY

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
 Reçu en préfecture le 29/04/2026
 Publié le 29/04/26
 ID : 074-217400795-20260423-2026_021_DEL-DE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste	139
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	117
d. Logements sociaux et longue durée	0

Taxe foncière sur le non bâti :

4 058

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	5 472
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	12 714

Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	13 880
c. Par la loi (autres)	1 002

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	258 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-10 432
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	-10 432

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,542567
d. Taux FB commune 2020	12,65
e. Taux FB département 2020	12,03

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	30,86	99,48	3,15	96,33
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	69,50	173,75	13,62	160,13
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,37	60,93	4,46	56,47
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,61

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	18,97
b. Taux maximum de la majo	>>>